

AVANT-PROPOS

Tous les ans, un grand nombre d'employés du Ministère prennent leur retraite: certains ont atteint 65 ans; d'autres, encore plus nombreux, sont bien moins âgés. Comme notre service se compose en grande partie d'employés permutoires et comme ceux qui sont affectés à l'étranger n'ont pas facilement accès à toutes les informations sur les diverses prestations auxquelles ils auront droit à l'heure de leur retraite, nous avons préparé la présente brochure pour les aider, ainsi que les employés qui travaillent à Ottawa, à résoudre certains problèmes qui se poseront lorsqu'ils devront s'adapter à la vie de retraité. Nous leur offrons la présente brochure dans l'espoir qu'ils sauront planifier longtemps d'avance et de façon efficace une retraite heureuse.

septembre 1974

La Direction des Relations de
travail et de la Rémunération